

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP GAT OBLIGATAIRE

Adresse : 92-94, Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 août 2022, d'agréer le Fonds Commun de Placement «FCP GAT OBLIGATAIRE», promu par GAT INVESTISSEMENT et la BIAT ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 100 parts de 1 000 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 26-2022 du 30 août 2022
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: GAT INVESTISSEMENT
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: GAT INVESTISSEMENT
Distributeur	: GAT INVESTISSEMENT